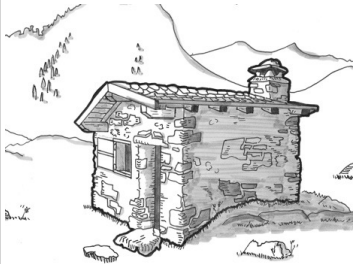


La Charte du cabaneur

Ces abris mis à disposition par les bergers, des communes, des associations, des parcs naturels, des particuliers sont à préserver. La surfréquentation de certains itinéraires et la facilité d'accès de certaines cabanes ont généré des incivilités inacceptables, alors mettons en œuvre cette charte pour le bonheur de tous.



✓ Si vous avez fait un feu, reconstituez la réserve de bois et enlevez les cendres



✓ Emportez votre poubelle (et parfois celle des autres...)



✓ Vérifiez que vous n'avez rien oublié dans la cabane et ses abords.



✓ Fermez bien les portes et les volets, bloquez-les si nécessaire.



✓ Respectez le sommeil et le rythme des autres.



✓ Balayer avant de partir.



✓ Nettoyez la table (cire, miettes ...), posez chaises ou bancs dessus.



✓ Vous pouvez laisser sur place, papier journal, bougies, allumettes, conserves et nourriture longue conservation.



✓ Parce qu'une cabane ça se partage, pour les groupes:

- Si possible, ne pas dépasser la moitié de la capacité de couchage (ex. cabane 16 places = groupe de 8 maxi, cabane 6 places = groupe de 3 maxi)
- Une cabane n'est pas une salle des fêtes, groupe maxi = 12
- Ne pas arriver tard dans l'après-midi pour avoir le temps de gérer la situation si la cabane est déjà trop remplie



@unecabane par jour
et Philippe Roux pour les illustrations,
Cabanement votre ...

uneaventureparjour.fr

illustratedtreks.wixsite.com/treks